

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 12 Janvier 2016**

**1. Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la prévention des risques naturels et de l'incendie**

*Délibération : 2016\_01\_01 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet de création de 2 réserves artificielles de défense incendie, dont l'une serait installée entre les lieux-dits entre La Chaume et les Lombards et la seconde au lieu-dit Les Arnoults,
  - APPROUVE le plan de financement ;
  - AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR 2016 au titre de la "Prévention des risques naturels et de l'incendie" pour un montant de 11 143,16 €.
- Le coût d'objectif des travaux est estimé à 22 286,32 € HT.

**2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'accompagnement culturel (fête de la musique)**

*Délibération : 2016\_01\_02 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal :

- SOLLICITE du Conseil Départemental du Loiret une subvention " Fonds d'accompagnement culturel aux communes " pour l'organisation de la fête de la musique 2016,
- AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**3. Demande de subvention des étudiants du LEGTA les Barres pour le Projet Initiatives et Communication**

*Délibération : 2016\_01\_03 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Dans le cadre de ses études au LEGTA Les Barres, un groupe d'étudiants (section Gestion et Protection de la Nature) souhaite présenter leur PIC (Projet initiative et communication) afin de faire découvrir aux habitants de Montbouy la richesse faunistique et floristique d'une parcelle de Montbouy (coteaux des Lorrains, sur la pente du Bois Cornu à proximité de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Pour sa présentation à la salle Segestae, mise à disposition gratuitement, le samedi 30/01/2016, le groupe d'étudiants souhaiterait acquérir 2 panneaux grand format 80 cm\*120 cm afin de faciliter son intervention.

Le Conseil municipal :

- SE PRONONCE favorablement à la prise en charge des frais de réalisation des 2 panneaux (format 80cm\*120cm),
- ACCORDE une subvention qui sera directement versée à l'imprimerie Artisanale, du montant correspondant au devis établi n°F20151230 du 30/12/2015, soit 64 € HT,

**4. Intégration d'un article au règlement intérieur de la salle Segestae**

*Délibération : 2016\_01\_04 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le maire fait part du courrier du Préfet, en date du 26/10/2015, relatif au plan de lutte contre l'insécurité routière dans le Loiret afin de mener une action de prévention contre l'abus d'alcool à l'occasion d'événements festifs.

La mortalité routière ayant fortement augmenté depuis le début de l'année 2015, le Préfet souhaite poursuivre les efforts engagés en prévoyant un article supplémentaire dans la convention de location des

salles des fêtes :

- rappelant les risques et incitant quand cela est possible les citoyens à utiliser un mode de transport alternatif à la voiture,
- en anticipant sur la fin de soirée avec la mise en place de co-voiturage,
- et invitant les organisateurs à s'assurer que les conducteurs appelés à reprendre le volant à l'issue de la soirée, qu'ils sont bien en état de le faire.

Le maire donne lecture de l'article proposé par la Préfecture, qui sera à insérer au règlement intérieur de la salle Segestae.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition d'article rédigé par la Préfecture du Loiret
- DEMANDE au maire la modification du règlement intérieur de la salle Segestae.

**5. Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions**

*Délibération : 2016\_01\_05 - A la majorité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 1)*

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Afin de répondre à ces obligations, la collectivité de Montbouy a passé convention avec le Centre de Gestion du Loiret afin de réaliser l'évaluation des risques professionnels des services de la collectivité.

Ces précisions étant apportées, après avoir délibéré le conseil municipal DÉCIDE de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

**6. Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine préventive**

*Délibération : 2016\_01\_06 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, pour les années 2016 à 2018.
- AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion établie par le Centre de Gestion et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:00  
Compte rendu affiché le : 15/01/2016

Fait et délibéré le : 12/01/2016, et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Yves BOSCARDIN  
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 Mars 2016**

**1. Vote du compte de gestion 2015 - budget Commune**

*Délibération : 2016\_03\_07 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal de Châtillon Coligny pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2. Vote du compte administratif 2015 - budget Commune**

*Délibération : 2016\_03\_08 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2015	659 791.71 €	549 002.28 €
Dépenses 2015	345 397.08 €	468 284.01 €
Résultat 2015	314 394.63 €	80 718.27 €

Hors de la présence de M. Yves BOSCARDIN, maire, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2015 de la Commune.

**3. Affectation des résultats 2015 - budget Commune**

*Délibération : 2016\_03\_09 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	218 658.94 € - recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté	146 641.12 € - recettes

**4. Vote du compte de gestion 2015 - budget Assainissement**

*Délibération : 2016\_03\_10 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal de Châtillon Coligny pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**5. Vote du compte administratif 2015 - budget Assainissement**

*Délibération : 2016\_03\_11 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

	Investissement	Exploitation
Recettes 2015	15 327.40 €	22 754.58 €
Dépenses 2015	11 663.85 €	15 585.10 €
Résultat 2015	3 663.55 €	7 169.48 €

Hors de la présence de M. Yves BOSCARDIN, maire, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2015 Assainissement.

**6. Affectation des résultats 2015 - budget Assainissement**

*Délibération : 2016\_03\_12 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	43 171.24 € - recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté	149 122.82 € - recettes

**7. Vente d'une partie de la parcelle ZL 102**

*Délibération : 2016\_03\_13 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après le courrier de M. Patrice GAUVIN faisant part de son intention d'acheter la partie actuellement en location, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la division foncière de la parcelle ZL 102 en 3 parties (l'une pour l'entreprise A3D Métal d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, l'autre partie pour le projet de la CUMA d'environ 7 000 m<sup>2</sup> et le reste pour la création d'un futur lotissement),
- APPROUVE la cession de la partie de la parcelle ZL 102 actuellement louée, à l'entreprise A3D Métal représentée par M. Patrice GAUVIN, pour une superficie de 1 011.90 m<sup>2</sup>,
- DIT que le prix de vente de l'ensemble est arrêté à la somme de 6 000.00 €, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage) étant à la charge pour moitié de l'acquéreur, M. Patrice GAUVIN et l'autre moitié de la Commune de Montbouy,

**8. Remboursement anticipé de l'emprunt Crédit Agricole**

*Délibération : 2016\_03\_14 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal APPROUVE le remboursement anticipé de l'emprunt n° 00000221558 pour un montant total de 100 307.22 €, qui a été réalisé le 03/02/2015 pour un montant de 100 000 € sur une durée de 24 mois au taux de 1.40 % auprès du Crédit Agricole, pour financer les travaux de réhabilitation du café restaurant La Terrasse, dans l'attente du versement de la subvention FISAC. Economie réalisée de 1 092 €.

**9. Convention en vue de la création d'un groupement de commandes**

*Délibération : 2016\_03\_15 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal DONNE accord pour que la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny assure, dans le cadre de son marché 2016, la réalisation au chemin du Bois Comu d'un trottoir en enrobé, délimité par une bande de peinture blanche, ainsi que la pose de caniveaux et grilles avaloir, et la remise à niveau de tampon et bouche à clefs pour un montant estimatif de 38 500 € H.T.

**10. Subvention pour le don des sapins de Noël**

*Délibération : 2016\_03\_16 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal, hors présence de Yves BOSCARDIN DÉCIDE de verser une subvention de 150.00 € à l'association "La Baric" pour la remercier des 3 sapins offerts pour Noël.

**11. Dénomination d'une voie publique**

*Délibération : 2016\_03\_17 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal NOMME le chemin rural n° 30 "Impasse des Cerfs.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:30  
Compte rendu affiché le 08/07/2016

Fait et délibéré le : 04/03/2016, et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
Yves BOSCARDIN  
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
du 1 Avril 2016**

**1. Vote des subventions**

*Délibération : 2016\_04\_18 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal DECIDE d'allouer les subventions pour l'année 2016 selon la liste ci-dessous pour un montant de 3 716,00 €

NOM de l'association	Ville	Date réception demande	2016
AMLA - Amicale Montbovienne Loing Aveyron	MONTBOUY	29-févr-16	150,00 €
Club de l'Âge d'Or	MONTBOUY	25-janv-16	150,00 €
Comité des Fêtes	MONTBOUY	26-janv-16	150,00 €
Le Brochet de Montbouy	MONTBOUY	29-févr-16	150,00 €
Les Brodeuses Montboviennes	MONTBOUY	25-févr-16	150,00 €
Mille couleurs et passions	MONTBOUY	1-févr-16	150,00 €
Montbouy'Anim	MONTBOUY	16-mars-16	150,00 €
APE - Association Parents d'Elèves Montbouy-La Chapelle	LA CHAPELLE SUR AVEYRON	21-janv-16	150,00 €
Association des Paralysés de France (SSIAD)	CHATILLON COLIGNY	22-déc-15	758,00 €
Football Club du Loing	CHATILLON COLIGNY	9-mars-16	100,00 €
Les Amis du Musée de l'ancien Hôtel-Dieu de Châtillon-Coligny et sa région	CHATILLON COLIGNY	1-févr-16	150,00 €
Office de Tourisme Châtillon-Coligny	CHATILLON COLIGNY	11-févr-16	150,00 €
SLC - Sports Loisirs et Culture	CHATILLON COLIGNY	7-janv-16	150,00 €
Tennis Club Coligny	CHATILLON COLIGNY	13-nov-15	100,00 €
UNA Aide à Domicile	CHATILLON COLIGNY	14-janv-16	758,00 €
Prévention routière	ORLEANS	22-oct-15	50,00 €
MOME	ORLEANS	1-déc-15	100,00 €
ADAPEI 45 - Les papillons blancs (section Montargis)	FLEURY LES AUBRAIS	29-oct-15	200,00 €

**2. Vote des taux des taxes locales 2016**

*Délibération : 2016\_04\_19 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal DÉCIDE de reconduire à l'identique les taux, à savoir :  
13.75 % pour la taxe d'habitation, 21.50% pour la taxe foncière bâti et 45% pour la taxe foncière non bâti.

**3. Vote du budget primitif 2016 - budget Commune**

*Délibération : 2016\_04\_20 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif Commune 2016 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de 1 048 041,86 € se décomposant comme suit :  
372 314,54 € pour la section d'Investissement  
675 727,12 € pour la section de Fonctionnement.

**4. Vote du budget primitif 2016 - budget Assainissement**

*Délibération : 2016\_04\_21 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif Assainissement 2016 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de 331 656,04 € se décomposant comme suit :  
159 224,64 € pour la section d'Investissement  
172 431,40 € pour la section d'Exploitation.

**5. Demande de subvention Aides à la Voirie Communale 2016**

*Délibération : 2016\_04\_22 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montbouy a décidé de procéder à des travaux de voirie qui consiste en la réalisation d'un trottoir en enrobé, délimité par une bande de peinture blanche, ainsi que la pose de caniveaux et grilles avaloir et la remise à niveau de tampon et bouche à clefs, du chemin du Bois Cornu, pour un montant estimatif de 38 500 € HT.

Le Conseil Municipal SOLLICITE l'octroi d'aides auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre du produit des « Amendes de police » et des « Redevances des mines sur le pétrole », pour la réalisation d'un trottoir, la pose de caniveaux et grilles avaloir et la remise à niveau de tampon au Chemin du Bois Cornu à Montbouy,

**6. Demande de subvention Lutte contre l'Incendie**

*Délibération : 2016\_04\_23 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet de création de 2 réserves artificielles de défense incendie, dont l'une serait installée entre les lieux-dits entre La Chaume et les Lombards et la seconde au lieu-dit Les Amoultis,
  - AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de la "Lutte contre l'incendie" pour un montant de 3 342.95 €
- Le coût des travaux est estimé à 22 286.32 € HT.

**7. Création d'un jardin du souvenir**

*Délibération : 2016\_04\_24 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le conseil municipal :

- APPROUVE la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal de Montbouy,
- DÉCIDE de retenir la proposition de la société DÉPÉE pour un montant de 4 940.25 € HT,

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:15  
Compte rendu affiché le : 04/04/2016

Fait et délibéré le : 01/04/2016, et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
Yves BOSCARDIN  
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 Mai 2016**

**1. Modification de l'accord local pour la représentation des délégués  
communautaires de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny**

*Délibération : 2016\_05\_25 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après les élections municipales de Saint Maurice sur Aveyron pour compléter le conseil, le conseil de la communauté de communes de Châtillon Coligny doit être recomposé.

Le conseil municipal ADOPTE la nouvelle répartition composé de 31 sièges de conseillers communautaires avec 2 représentants pour la Commune de Montbouy.

**2. Projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes du Bellegardois,  
de Châtillon-Coligny et du canton de Lorris**

*Délibération : 2016\_05\_26 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

**Schéma départemental de coopération intercommunale  
Consultation des collectivités sur l'arrêté préfectoral portant projet de modification des  
intercommunalités**

Le Conseil Municipal DONNE un avis favorable au projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes du Bellegardois, de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny et de la Communauté de Communes du canton de Lorris, dont elle est membre, telle que figurant dans l'arrêté préfectoral de projet de périmètre.

**3. Bornage de la parcelle section AB n°12**

*Délibération : 2016\_05\_27 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Président de séance, Pierre-Louis PETIT, rappelle qu'en novembre dernier, M. et Mme Jean-René DIJOUX, domiciliés 52 chemin du Paradis (VC n°12), avaient attiré l'attention du maire sur l'empiètement du chemin du Paradis sur leur propriété.

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable sur l'opération de bornage des limites communes entre la parcelle cadastrée section AB n°12 et le Chemin du Paradis.

**4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (aide à la voirie  
communale - FAVC)**

*Délibération : 2016\_05\_28 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal SOLLICITE l'octroi d'aides auprès des Conseillers Départementaux du canton de Lorris, au titre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale pour la réalisation d'un trottoir, la pose de caniveaux et grilles avaloir et la remise à niveau de tampon au Chemin du Bois Cornu à Montbouy, pour un montant de 38 500 € HT.

**5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (aide à la voirie  
communale - Répartition du produit des amendes de police)**

*Délibération : 2015\_05\_29 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal SOLLICITE l'octroi d'aides auprès des Conseillers Départementaux du canton de Lorris, au titre du Produit des amendes de police pour l'acquisition de panneaux de signalisation routière pour l'ensemble du territoire de la commune de Montbouy, pour un montant de 7 374.00 € HT.

**6. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (travaux d'entretien de  
la toiture de l'église)**

*Délibération : 2016\_05\_30 - A la majorité (pour : 7 / contre : 0 / abstentions : 5)*

Hors présence de Sylvie LEFFRAY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE favorable à l'opération de démolissage de la toiture de l'église Notre-Dame de Montbouy, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques,
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de l'Aide aux communes pour leurs immeubles et objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques
- RETIENT le devis n° DE-6-2016-248.1 du 16/03/2016 d'ATTILA SYSTEME (45700 Villemandeur) présenté d'un montant de 14 941,66 € HT,
- ADOPTE le plan de financement de ce projet d'un montant de 14 941.66 € HT,

**7. Fiche "Sécurité Incendie et Protection des Personnes" de la salle Segestae**

*Délibération : 2016\_05\_31 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

A la suite de la visite périodique du 19 mai 2015, le Président de séance rappelle les différentes prescriptions de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Montargis consignées dans le procès-verbal.

Le Conseil Municipal ADOPTE cette fiche "Sécurité Incendie et Protection des Personnes" de la salle Segestae.

**8. Recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité**

*Délibération : 2016\_05\_32 - A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 1)*

Le Conseil municipal DÉCIDE de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, 2°, de la loi du 26 janvier 1984 précitée : au maximum deux (2) emplois à temps non complet, pour exercer les fonctions d'agents d'entretien des espaces verts, correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe de catégorie C.

**9. Vacance d'un siège de l'AFR de Montbouy**

*Délibération : 2016\_05\_33 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Président de séance fait part du décès de M. Amaud GILLIERON, survenu en février dernier.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de présenter M. Gilles PRIAULT (né le 01/03/1954), domicilié au 29 route de Châtillon à Montbouy.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:45  
Compte rendu affiché le : 23/05/2016

Fait et délibéré le : 20/05/2016, et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
**Signé**  
Yves BOSCARDIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 Juin 2016**

**1. Aides financières aux collectivités suite aux inondations - Allée piétonne de la route de Gy les Nonains**

*Délibération : 2016\_06\_34 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Maire fait part des différents courriers relatifs à des aides financières mises en place pour apporter un soutien aux collectivités sinistrées par les récentes inondations.

Le Conseil Municipal SOLLICITE l'octroi d'aides financières auprès de la Préfecture, au titre de la Dotation de solidarité, et auprès du Conseil départemental du Loiret, au titre du Fonds départemental d'aide, pour la réfection de l'allée piétonne, longeant en partie la Route de Gy (VC n°5), ÉVALUE le montant des travaux, selon le devis du 06/06/2016 de l'entreprise VAUVELLE, à 6 020,00 € HT,

**2. Aides financières aux collectivités suite aux inondations - Réseau d'assainissement**

*Délibération : 2016\_06\_35 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal :

- SE PRONONCE favorable à la réalisation du diagnostic complet du réseau d'assainissement de Montbouy,
- SOLLICITE l'octroi d'aides financières :
  - auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre des Contrats territoriaux,
  - auprès du Conseil départemental du Loiret au titre du Fonds départemental d'aide,
  - auprès du Sénateur Jean-Noël CARDOUX au titre de la réserve parlementaire 2017,
  - et auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie,

pour les travaux d'étanchéité sur le réseau assainissement,

**3. Conventions de servitude de passage en tréfonds**

*Délibération : 2016\_06\_36 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Dans le cadre de l'aménagement de la voie communale n° 18 (Chemin du Bois Cornu), il est envisagé de réaliser la pose de deux canalisations de diamètre 300 mm pour l'évacuation des eaux pluviales dans le ru Simon.

Cet ouvrage es constitué depuis la canalisation centrale de la voie publique jusqu'à la parcelle cadastrée section C, n° 491 d'une part et jusqu'à la parcelle cadastrée section C, n° 255 et est donc en partie situé sous des parcelles privées.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'établissement amiable d'une convention de servitude de tréfonds avec les 2 propriétaires de parcelle,
- AUTORISE ET HABILITE M. l'adjoint au maire Pierre-Louis PETIT à signer l'acte de constitution de servitude ainsi que toutes pièces et tous actes se rapportant à ce dernier,
- AUTORISE M. le Maire à recevoir et à authentifier l'acte de constitution de servitude en la forme administrative,

**4. Loyer de la maison du n°11 route de Bennes**

*Délibération : 2016\_06\_37 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal décide D'ATTRIBUER le logement situé au 11 route de Bennes et de FIXER à

20,00 € par mois le loyer du local, facturé par trimestre,

**5. Rapport annuel du délégué pour l'assainissement**

*Délibération : 2016\_06\_38 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, PREND ACTE du rapport de l'année 2015 sur l'assainissement collectif.

**6. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

*Délibération : 2016\_06\_39 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal ADOPTE le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

**Questions diverses**

Le Maire termine par la présentation du projet des nouveaux propriétaires du château de Salleneuve, qui consiste en la réhabilitation 8 logements dans les bâtiments communs du château.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:30

Compte rendu affiché le : 29/06/2016

Fait et délibéré le : 23/06/2016, et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
*Signé*  
Yves BOSCARDIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 Juillet 2016**

**1. Avis sur le schéma de mutualisation des services**

*Délibération : 2016\_07\_40 - A la majorité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 2)*

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a, notamment, introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Le projet a été présenté au conseil communautaire du 29 Juin 2016. Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vu l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

Considérant l'obligation légale s'imposant aux EPCI d'adopter un schéma de mutualisation des services,  
DÉCIDE d'émettre un avis favorable.

**2. Avis sur la création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale**

*Délibération : 2016\_07\_41 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Maire fait part du courrier de l'AML, en date du 15/06/2016, relatif à la prochaine disparition de l'Association de Gestion du Refuge Animal (AGRA) de Chilleurs-aux-Bois pour des raisons juridiques notamment, et rappelle l'article L211-27 du code rural qui impose à chaque commune de disposer d'une fourrière sur son territoire, ou d'utiliser les services d'une fourrière agréée hors commune.

La Commune de Montbouy utilise, depuis au moins 2002, les services de l'Association de Gestion du Refuge d'Animaux de Chilleurs-aux-Bois (AGRA), pour une cotisation annuelle 2016 de 230,95 €.

Vu le courrier de l'AML 45 en date du 15 Juin 2016,

Entendu le rapport présenté par le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- ÉMET un avis favorable à la création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale

- ÉMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Montbouy à cette nouvelle structure.

- CHARGE le Maire d'en informer l'AML45 avant le 29 juillet 2016.

**3. Prise en charge d'une partie de travaux de voirie de la route de Bennes par BP Assainissement**

*Délibération : 2016\_07\_42 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Dans le cadre du programme 2015 de création et d'entretien de voirie, avec groupement de commande, la Commune de Montbouy a émis le mandat n°309 le 02 juillet 2016 à l'attention de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny pour le règlement des travaux réalisés au chemin de la Fouacerie et sur la route de Bennes, qui relevaient de sa compétence, soit pour un montant total de 26 457,00 €.

Le Conseil Municipal autorise le maire à demander le remboursement d'une partie de ces dépenses au BP Assainissement 2016 en émettant un titre de recettes sur le budget Commune 2016 d'un montant de 1 000,00 € correspondant aux travaux listés ci-dessous :

- Chemin de la Fouacerie :	0,00 €
- Route de Bennes (Mise à niveau tampon RV sous départementale) :	1 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 000,00 €</b>

**4. Comité des fêtes : subvention exceptionnelle pour les tickets des boissons du 14 juillet**

*Délibération : 2016\_07\_43 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le maire rappelle que lors des jeux organisés pour le 14 juillet dernier, des tickets donnant droit à une boisson ont été offertes pour remercier les bénévoles qui ont tenu des stands ainsi qu'aux vainqueurs de certains jeux, soit un total de 50 tickets à 1,50 € l'unité.

Sachant que la buvette était tenue par le Comité des Fêtes de Montbouy, le maire propose de reverser cette somme à cette association.

Hors présence de Sylvain GASPARO et de Jacques LAMY, membres de l'association du Comité des fêtes, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER et de VERSER une subvention exceptionnelle de 75,00 € au Comité des Fêtes de Montbouy pour l'organisation de cette manifestation, imputée au budget Commune en cours, à l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles ».

**5. Location de l'appartement de la mairie, rue de l'église**

*Délibération : 2016\_07\_44 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE le logement à Mme Marine DALMASSO (née le 22/09/1990) à compter du 1er août 2016,

- FIXE le montant du loyer mensuel à 383,65 € incluant les frais de chauffage

- CHARGE le demandeur à s'acquitter des frais d'enregistrement et autres taxes,

**6. Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny**

*Délibération : 2016\_07\_45 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités de l'année 2015 établi par la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

**7. Rapport annuel d'activités 2015 du SPANC**

*Délibération : 2016\_07\_46 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités de l'année 2015 établi par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes de Châtillon-Coligny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport présenté.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:25

Compte rendu affiché le : 29/07/2016

Fait et délibéré le : 28/07/2016, et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
Signé  
Yves BOSCARDIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 Octobre 2016**

**1. Classement de la parcelle ZL 100 en voie d'accès : création d'une voie communale**

*Délibération : 2016\_10\_47 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de permettre la faisabilité du projet de construction de la CUMA sur une partie de la parcelle communale, section ZL, n° 102, il est nécessaire de créer une voie d'accès.

Le Maire propose d'utiliser la parcelle section ZL, n° 100, déjà utilisée pour accéder à l'entreprise GAUVIN (parcelle cadastrée section ZL, n°103), située le long de la RD n°93 et longeant la parcelle section ZL, n°102 et de créer une voie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de créer et de classer parmi les voies communales, la voie dénommée n° 36, d'une longueur de 107,00 mètres environ, ayant son point d'origine la route départementale n° 93 et son point d'extrémité à la limite de la parcelle, section ZL, n° 102, conformément au tracé figurant sur le plan annexé à la présente délibération,

**2. Classement d'une partie du chemin rural n°20 (Gué Louis à La Chapelle) en voie communale**

*Délibération : 2016\_10\_48 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de créer et de classer parmi les voies communales, la voie n° 37 desservant le lieu-dit Pontmonvin, d'une longueur de 130,00 mètres environ, ayant son point d'origine la voie communale n°1 dite du Port et son point d'extrémité à la hauteur du dernier bâtiment, conformément au tracé figurant sur le plan annexé à la présente délibération, et ADOPTE la dénomination "Chemin de Pontmonvin",

**3. Redressement de la voie communale n° 12 (Chemin du Paradis)**

*Délibération : 2016\_10\_49 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Maire rappelle qu'il s'agit de modifier le tracé originel de la voie communale n°12 en conservant celui tel qu'il est aujourd'hui.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de cession à M. DIJOUX d'une parcelle d'une surface de 103 m<sup>2</sup>
- APPROUVE le projet d'achat à M. DIJOUX de la parcelle d'une surface de 235 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AB, n°12,
- DÉCLASSE la partie de la voie communale n°12 d'une surface de 103 m<sup>2</sup> en chemin rural, non affecté à la circulation, en vue de son aliénation au riverain,
- CHARGE le maire de consulter le Service des Domaines pour fixer un prix de vente au m<sup>2</sup>,

**4. Proposition d'achat du chemin rural n°23 (Gué Louis à La Chaume) à Champo**

*Délibération : 2016\_10\_50 - A la majorité (pour : 2 / contre : 8 / abstentions : 2)*

Le Maire rappelle qu'en octobre 2015, M. Jérôme GAY et Melle Christelle VIGNERON (Champo) ont fait la demande verbale de vouloir acquérir le chemin rural n° 23 (du Gué Louis à Champo) longeant leur propriété (parcelles cadastrées section A, n° 147 et 145).

Après délibéré, le Conseil Municipal S'OPPOSE à la vente du chemin rural n°23.

**5. Décision modificative n°1 du budget primitif Commune 2016**

*Délibération : 2016\_10\_51 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative détaillée ci-dessous :

Chapitre	Crédits prévus	Crédits DM	Crédits après DM
011	148 777,12 €	- 5 000,00 €	143 777,12 €
012	163 300,00 €	+ 3 000,00 €	166 300,00 €
014	31 000,00 €	+ 2 000,00 €	33 000,00 €

**6. Actualisation des tarifs de la redevance Assainissement**

*Délibération : 2016\_10\_52 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide de FIXER, à compter du 1er janvier 2017, le tarif de l'assainissement collectif à 0,38 € par mètre cube d'eau consommée pour la part de la collectivité, pour les usagers ayant un rejet d'eaux usées domestiques sur le territoire de la commune et d'AUGMENTER le prix de l'abonnement à 28,00 € HT,

**7. AMLA : subvention exceptionnelle suite à l'organisation du vide-grenier**

*Délibération : 2016\_10\_53 - A la majorité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 1)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ATTRIBUER et de VERSER une subvention exceptionnelle de 550,00 € à l'AMLA pour l'organisation de cette manifestation, imputée au budget Commune en cours, à l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles».

**8. Révision du tarif du droit de place**

*Délibération : 2016\_10\_54 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE à 2,00 € le mètre linéaire (au lieu de 2,50 €) étant précisé qu'il sera appliqué à compter du 1er novembre 2016.

**9. Tarifs des concessions du cimetière : correction de la délibération n°2009\_06\_32 du 26 juin 2009**

*Délibération : 2016\_10\_55 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le conseil municipal ADOPTE la correction et VALIDE le remplacement des expressions "cases au columbarium" et "caveaux cinéraires" par "caves-urnes" de la délibération n°2009\_06\_32 en date du 26 juin 2009,

**10. Approbation du rapport de la CLECT du 27/09/2016**

*Délibération : 2016\_10\_56 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide D'APPROUVER le rapport de la CLECT en date du 27 septembre 2016, faisant suite à l'arrêté préfectoral portant fusion des 3 communautés de communes et création de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, et notamment l'inscription en compétence obligatoire de la compétence « promotion touristique ».

**11. Approbation du transfert de compétence GEMAPI au 1er janvier 2017**

*Délibération : 2016\_10\_57 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le SIVLO souhaite prendre la compétence prévention des Inondations, par anticipation, dès le 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide D'APPROUVER le transfert en compétence facultative de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (qui deviendra obligatoire pour les EPCI à compter du 1er janvier 2018) ;

- D'AUTORISER la suppression dans les statuts de la communauté de communes de Châtillon-Coligny de la compétence optionnelle, inscrite sous l'article 2.3, déjà existante « *Aménagement et entretien des cours d'eau* » ;

- D'AUTORISER l'ajout dans les statuts de la communauté de communes de Châtillon-Coligny de la compétence facultative suivante : « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, per délégalation au syndicat compétent* ».

## **12. Adoption et validation des statuts du Syndicat du Gâtinais**

*Délibération : 2016\_10\_58 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DONNE son accord sur le projet de statuts du Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais, et - ADOPTE le projet de statuts.

## **13. Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable**

*Délibération : 2016\_10\_59 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après avoir fourni toutes les informations, le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, PREND ACTE du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIAEP La Niveille Montbouy - La Chapelle sur Aveyron.

## **14. Rapport annuel 2015 du SMICTOM et du SYCTOM**

*Délibération : 2016\_10\_60 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après avoir fourni toutes les informations sur ces deux services, le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, PREND ACTE du rapport annuel 2015 du SMICTOM et du SYCTOM.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 1:00  
Compte rendu affiché le : 18/10/2016

Fait et délibéré le : 14/10/2016, et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
*Signé*  
Yves BOSCARDIN



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 Décembre 2016**

**1. Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la cantine scolaire**

*Délibération : 2016\_12\_61 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)*

La cantine scolaire de Montbouy a vocation à accueillir aussi du public et il convient par conséquent d'adopter un Agenda d'Accessibilité pour ce bâtiment, pour compléter celui adopté par délibération n° 2015\_09\_18 en date du 24 septembre 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux ou autres actions nécessaires pour mettre les établissements et installations en conformité avec les exigences de l'article L. 111-7-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Après délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les locaux de la cantine scolaire, sis Route de Montargis à Montbouy, d'un montant de 2 070,00 € HT.

**2. Avenant au bail commercial du café restaurant La Terrasse**

*Délibération : 2016\_12\_62 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Considérant les importants travaux de réhabilitation de l'immeuble réalisés de janvier 2014 à mars 2015, par la Commune de Montbouy modifiant le contenu de certains articles dudit bail commercial, en particulier la désignation du bien ;

Considérant l'ouverture, en date du 09 novembre 2016, de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de M. Frédéric MONTAGNE, exploitant de l'établissement,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification des articles Désignation, Indivisibilité de la location, Destination des lieux loués, État des lieux, Grosses réparations ; les autres clauses restant inchangées ;
- RÉVISE le loyer mensuel du local commercial (café restaurant) à 833.33 € HT (hors charges) ;
- FIXE au 01 janvier 2017 la date d'effet de l'avenant n°1 au bail commercial ;
- VALIDE le projet de l'avenant n° 1 au bail conclu le 13 décembre 2013 avec M. Frédéric MONTAGNE pour l'exploitation du local commercial (café restaurant), reprenant les modifications énoncées ci-dessus ;

**3. Création d'une fourrière animale départementale**

*Délibération : 2016\_12\_63 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Le maire rappelle que par délibération n° 2016\_07\_41 en date du 28 juillet 2016, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur proposition de l'AML45, à la création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale, pour le compte des communes et communautés compétentes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- DE DEMANDER, conformément aux dispositions combinées des articles L. 5211-5, L. 5711-1 et L. 5212-2 du CGCT, aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher, de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes couvrant un périmètre comprenant le territoire des communes et communautés telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat annexé à la présente délibération et comprenant notamment le territoire de la commune de MONTBOUY,
- D'ADOPTER sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**4. Engagement "Zero Phyto"**

*Délibération : 2016\_12\_64 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la suppression des produits

phytosanitaires dans les espaces publics de la commune.

Cette démarche est déjà engagée par la Commune de Montbouy, notamment aux abords de l'école primaire, de l'aire de jeux, de l'allée piétonne, puisqu'en septembre dernier, il a été fait l'acquisition et l'utilisation d'un désherbeur thermique à gaz et un dable chariot pour un montant total HT de 190.75 €.

Cette action offre aussi la possibilité au SIAEP La Nivelles de Montbouy - La Chapelle sur Aveyron de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son diagnostic complet du réseau d'eau potable et des travaux d'étanchéité extérieure et intérieure du château d'eau.

**5. Mise en place du RIFSE- EP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

*Délibération : 2016\_12\_65 - A la majorité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 2)*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'INSTAURER l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,
- D'INSTAURER le Complément Indemnitaire Annuel dans les conditions indiquées ci-dessus,
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,

**Questions diverses :**

• **Projet d'acquisition d'un tracteur**

Le Maire rappelle l'inscription au BP 2016 d'une enveloppe budgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur, projet qui reste toujours à l'étude.

• **Contrat d'entretien du matériel de cuisine du restaurant La Terrasse**

L'entreprise BÉNARD, fournisseur de l'ensemble des matériels de cuisine, propose un contrat d'entretien annuel comprenant les pièces de rechange fournies lors des visites systématiques ou interventions de dépannages inférieures à 50,00 € HT (au-delà elles seront facturées) pour une redevance annuelle et forfaitaire de 1 036,00 € HT.

• **Assainissement : diagnostic complet**

L'opération de diagnostic complet (à savoir une étude de l'eau depuis le robinet jusqu'au rejet dans la rivière après traitement en station) est en prévision. Elle éligible à une subvention ESN pouvant atteindre 80% du montant de l'étude, dont le coût est estimé entre 30 000 à 40 000,00 €.

Le dossier sera constitué en collaboration avec le Pays Gâtinais.

• **Phase expérimentale du prolongement du trottoir sur la RD93, place de l'église**

Le maire intervient en expliquant que si le dispositif, mis en place à la demande du Conseil Départemental, est retenu parce que les bordures (actuellement non fixées au sol et d'une hauteur d'environ 60 cm) n'auront pas été abîmées, alors elles seront remplacées par des bordures inclinées de 6 à 11 cm du sol et donc franchissables pour certains véhicules.

Le dispositif sera complété par la pose de 2 coussins berlinois et une zone de 30 km/h sera créée.

Enfin, une option d'ouverture dans le prolongement du trottoir avant le pont est à l'étude pour les piétons mais aussi pour les véhicules qui repartiraient de la place, en direction de Châtillon.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:00

Compte rendu affiché le : 20/12/2016

Fait et délibéré le : 16/12/2016, et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
*Signé*  
Yves BOSCARDIN